

Déclaration CGT au CHSCT extraordinaire du 30 août 2016.

La présentation du rapport d'expertise consacrée aux conséquences sur les conditions de travail et les risques psychosociaux du projet de réorganisation de la Direction Régionale Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, appelle de la part de la CGT les remarques suivantes :

-Nous considérons que les moyens mis en œuvre par l'établissement ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'organisation d'une Direction Régionale à l'échelle de la nouvelle grande région.

En effet, cette organisation d'envergure considérable, eu égard à l'espace géographique et au nombre d'agents directement concernés, va en réalité impacter par ricochet l'ensemble du réseau et des agents de la nouvelle grande région.

Or ce caractère exceptionnel est de notre point de vue insuffisamment pris en compte par l'établissement, qui attribue à cette organisation des moyens qui ne dépassent guère ceux mobilisés pour des réorganisations d'agglomérations telles que celles vécues les dernières années sur Metz et Nancy par exemple.

En particulier, cette organisation s'opère avec une perte d'effectifs en DR : 6 postes perdus pour le moment, dont le basculement dans le réseau ne suffit pas à nous satisfaire.

-Les élus CGT s'inquiètent des conséquences de cette organisation sur les personnels de la Direction Régionale. Ils s'inquiètent aussi des conséquences sur le quotidien des agents du réseau, par exemple dans des domaines sensibles comme les longues maladies et les problématiques de gestion qui en découlent.

Dans des organisations actuelles rodées, avec des personnels habitués à travailler ensemble, force est de constater que nombreux sont les agents malades qui subissent des anomalies dans le traitement de leur dossier, dus au manque de formation des agents des services gestionnaires et à la complexité juridique qu'entraîne les différences entre la CCN et le statut 2003, le régime général et le régime local de sécurité sociale.

L'éparpillement des personnels des services RH à travers les mobilités totales ou partielles occasionnées par la nouvelle organisation est de nature à augmenter ce facteur de risque, pour le plus grand détriment des agents, et ceci en dépit de la spécialisation évoquée par la Direction. Aucune garantie n'est donnée concernant les moyens de formation mobilisés pour permettre aux personnels des ressources humaines de se sentir plus à l'aise dans l'accomplissement de leurs missions.

Nous pourrions illustrer de même nos craintes concernant d'autres champs d'intervention de la Direction Régionale.

-Les élus CGT prennent acte des points de vigilance et des préconisations posés par l'expertise SECAFI. Ils réaffirment en CHSCT territoire lorrain leur adhésion aux demandes présentées dans la déclaration intersyndicale faite en Comité d'Etablissement le 25 août.

-En dépit de quelques avancées, les réponses de l'Etablissement nous semblent insuffisantes pour garantir efficacement une limitation des impacts de l'organisation de la Direction Régionale ACAL en termes de sécurité et de conditions de travail.

Par conséquent, les élus CGT expriment leur opposition lors de ce recueil d'avis sur les impacts et l'accompagnement du changement relatifs à la mise en œuvre de cette organisation.